

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 1

Artikel: Du lance-mines d'infanterie au lance-mines de chars
Autor: Gremaud, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du lance-mines d'infanterie au lance-mines de chars

1. En guise d'introduction

Dans un article intitulé « De la catapulte au lance-mines »¹, le Lt M.-H. Montfort, actuel commandant d'un bataillon de fusiliers motorisé, écrivait: « Huit siècles avant J.-C., des machines de guerre à trajectoire courbe sont employées sous les murs de Jérusalem. (...) Lors de son débarquement en Angleterre, César, par exemple, appuya le tir tendu de ses balistes par celui, courbe, de ses catapultes. Selon Plutarque, l'effet de ces armes était des plus terrifiants et les Romains en firent eux-mêmes l'expérience au siège de Syracuse (214-212 av. J.-C.). » Traitant plus loin de l'évolution du lance-mines au début de notre siècle, l'auteur de l'article poursuivait: « L'armée allemande qui, au début de la guerre, mettait en jeu 44 lance-mines lourds et 116 lance-mines moyens, disposait en 1918 de 1200 lance-mines lourds, 2400 lance-mines moyens, 12 400 lance-mines légers et 700 lance-mines lisses (Flügelminenwerfer). La consommation mensuelle de munitions était de 20 000 mines lourdes, 120 000 mines moyennes, 1 500 000 mines légères et 15 000 mines à ailettes. Ces chiffres donnent une idée du développement de l'arme, dans l'armée allemande, durant les quatre années de guerre. »

Ce développement n'a pas cessé depuis lors. Il suffit d'examiner le grand nombre de lance-mines dont font usage les deux belligérants engagés dans la guerre du Viet-nam. Par leur mobilité, leur précision et leur efficacité, les lance-mines resteront longtemps encore une arme moderne.

2. Les lance-mines 33 de 8,1 cm

Les lance-mines (Im 33) de 8,1 cm font leur apparition dans les formations des troupes légères² durant le service actif 1939/1945. Ils forment alors, avec les arquebuses, l'arme-

¹ Revue militaire Suisse, août 1952, N° 8.

² Je ne traiterai pas ici des formations d'infanterie.

ment des compagnies motorisées de mitrailleurs. Dès 1949, des compagnies de lance-mines homogènes complètent les 9 bataillons de cyclistes. Parallèlement, des escadrons analogues forment la 4^e compagnie des 6 bataillons de dragons motorisés auxquels succéderont les actuels bataillons de grenadiers de chars.

Arme d'appui du bataillon, les lance-mines sont engagés par section. Leur portée maximale est de 3000 mètres. Subordonnés à une unité de combat, ils en augmentent notablement la puissance de feu; engagés directement par le commandant de bataillon, ils lui permettent de marquer un effort principal à l'endroit où il entend emporter la décision. Le plus souvent, ces deux modes d'engagement sont combinés.

Quoique relativement simple, l'instruction des canonniers lance-mines et de leurs cadres requiert un sens inné de l'exactitude, une attention soutenue et le sentiment du travail en équipe.

3. La section de lance-mines de chars de 8,1 cm

Examinons tout d'abord le véhicule. Le lance-mines est monté sur un char lance-mines 64 (M 113 de fabrication américaine), dont les caractéristiques sont identiques à celles du char de grenadiers 63, à savoir:

moteur	GM 204 CV à 2800 tours/minute
poids au combat	environ 12 tonnes
performance	65 kilomètres à l'heure
rayon d'action (s/route)	490 kilomètres
dimensions	4,86 mètres sur 2,68 mètres.

En plus du lance-mines, le char est équipé d'une mitrailleuse mobile de 12,7 mm. Les liaisons sont assurées par une station radio dont la portée moyenne est de 20 à 30 kilomètres.

L'équipage comprend 1 sous-officier (chef de groupe), 1 pilote, 1 pointeur, 1 chargeur et 1 pourvoyeur de munitions.

La section de lance-mines de 8,1 cm compte 4 pièces dans les compagnies lance-mines des bataillons de grenadiers de

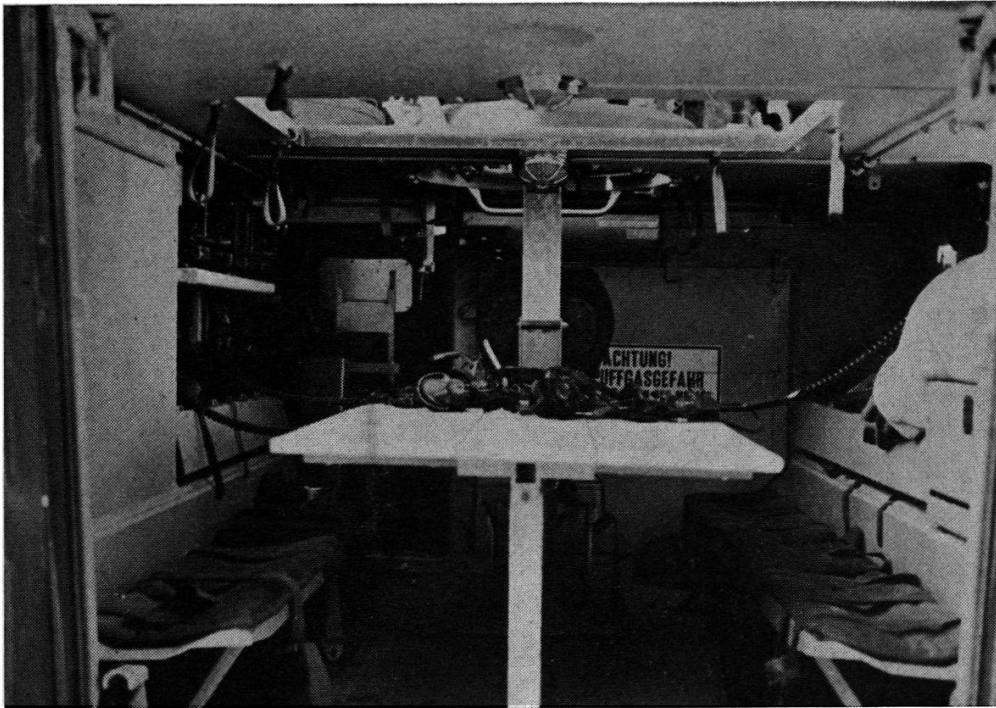


Fig. 1. — Char de commandement 63

chars, tandis qu'elle n'en compte que 3 dans les bataillons d'exploration. Le chef de section dispose d'un char de commandement 63. Ce dernier tient lieu de poste central de tir (PCT); il est équipé de deux stations radio émettrices et réceptrices et d'un récepteur auxiliaire. L'armement et l'équipement (hormis le lance-mines) sont identiques à ceux des chars lance-mines 64.

4. La section de lance-mines de chars de 12 cm

Dès 1970, le lance-mines de 8,1 cm sera remplacé dans les formations mécanisées par un lance-mines de 12 cm fabriqué en Suisse. D'une portée d'environ 8000 mètres, ce nouveau tube tire des obus d'un poids supérieur à 14 kg.

Adapté aux besoins du lance-mines de 12 cm, le char lance-mines 64 conserve les caractéristiques du char lance-mines de 8,1 cm. La plaque de base y est suspendue sur le côté, l'équipement personnel des canoniers trouve place dans

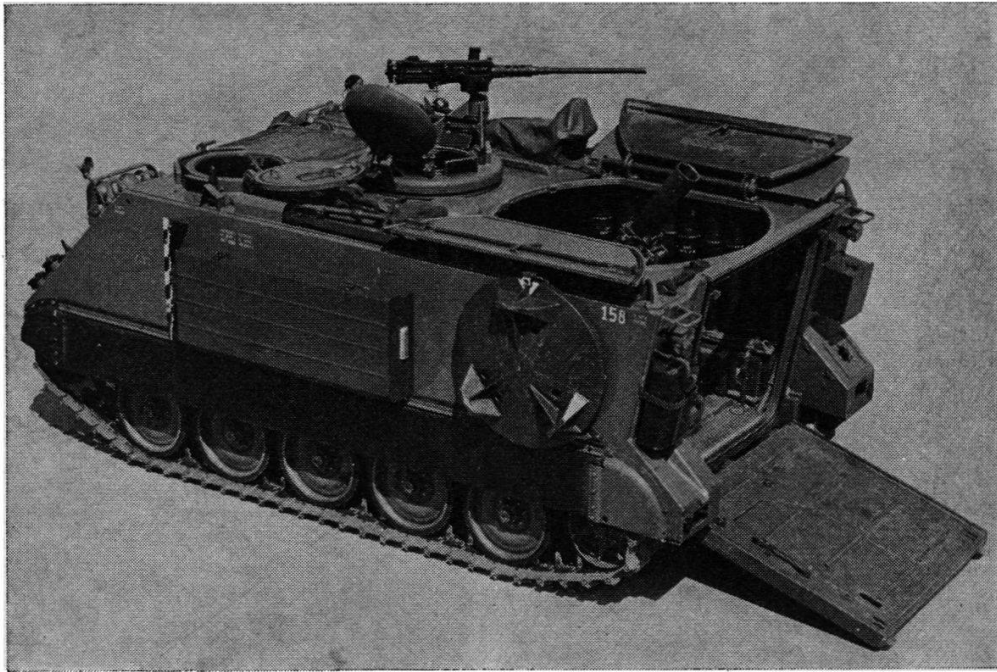


Fig. 2. — Char lance-mines 64

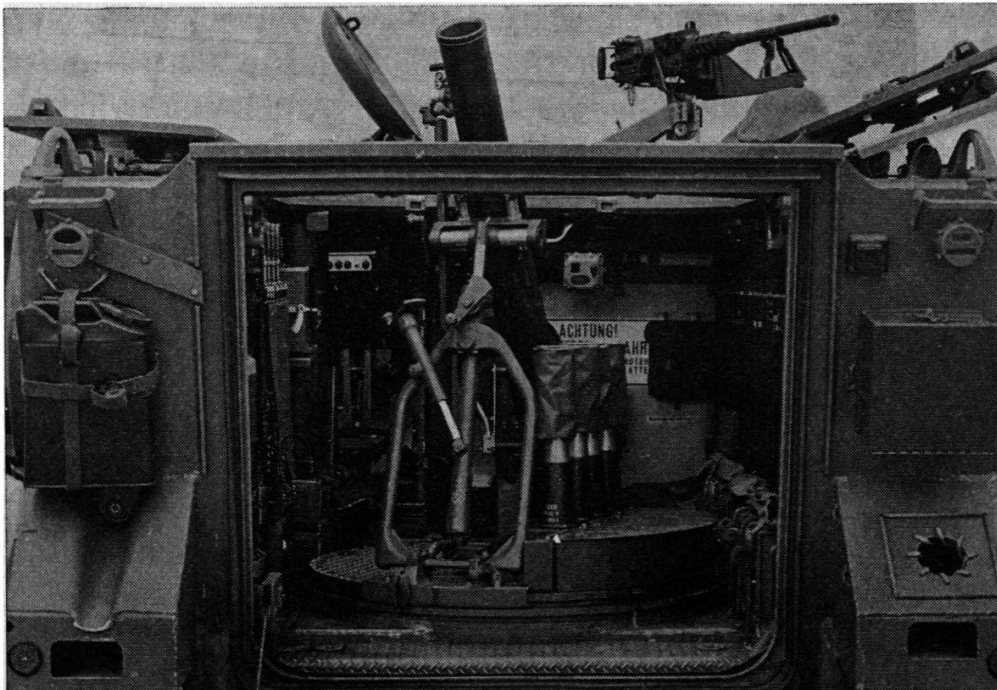


Fig. 3. — Char lance-mines 64 (Vue intérieure)

un coffre extérieur, tandis que les obus sont emmagasinés dans le char.

La section de lance-mines de chars de 12 cm comprend 4 pièces dans toutes les subdivisions dotées de cette arme. Le nombre de sections par unité est de trois dans les bataillons de grenadiers de chars et de deux dans les bataillons d'exploration.

5. L'instruction et l'engagement

Quels sont, dans l'instruction et l'engagement, les problèmes propres aux lance-mines de chars?

Il convient de mentionner quelques évolutions dans le domaine de l'organisation et du matériel — elles seront effectives lors de l'introduction du lance-mines de 12 cm —, telles que :

- la section de lance-mines dispose de deux chars de commandement, l'un destiné au chef de section et à son PCT, l'autre à l'officier de tir, ce dernier étant le second officier de la section;
- la mise en direction se fait au moyen de deux instruments de batterie, l'actuel goniomètre à boussole ne garantissant pas une précision suffisante;
- les liaisons radio à l'intérieur de la section sont doublées par une liaison fil avec haut-parleurs du modèle en usage dans l'artillerie; le matériel ainsi mis à disposition permet différentes possibilités de liaison entre les pièces, le PCT et les observateurs.

Précisons d'emblée que l'instruction proprement dite ne diffère que peu de celle du lance-mines de 8,1 cm. Le travail à la pièce reste le même, à l'exception du départ du coup déclenché par un tire-feu.

La prise de position et la mise en direction ne subissent pas de modification, hormis l'utilisation des instruments de batterie et le raccordement des liaisons fil.

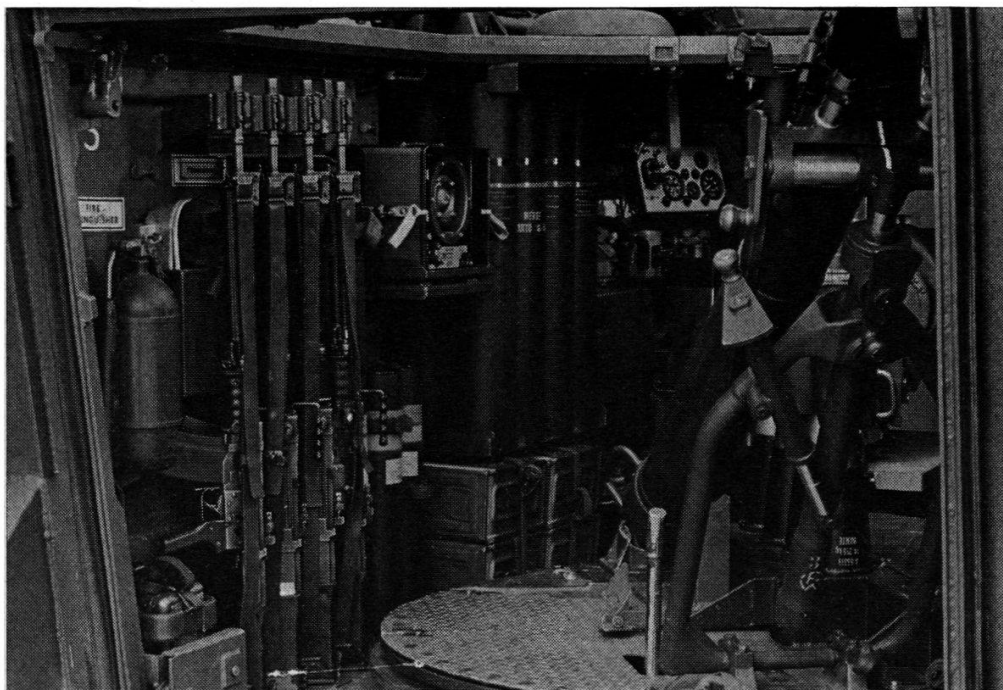


Fig. 4. — Char lance-mines 64 (Autre vue intérieure)

Le principal problème de l'instruction est sans conteste celui découlant de la spécialisation. 30 % de l'effectif de l'unité est instruit comme servants de pièces, 40 % comme hommes d'équipage ou pilotes et 30 % en qualité d'aides de tir (observateurs et auxiliaires du PCT). Cette spécialisation représente la seule formation des canonnières, formation qui les conduit à assumer une fonction unique; elle n'est donc pas une instruction supplémentaire donnée à des hommes instruits d'abord et de manière uniforme comme canonnières.

L'expérience prouve qu'un chef de section ou un sous-officier n'est que rarement à même d'enseigner efficacement dans une autre spécialité que la sienne. C'est l'une des raisons — l'autre étant d'enseigner de façon rationnelle — pour lesquelles les hommes sont affectés successivement à deux types de section :

- la section de spécialistes où les servants, aides de tir et pilotes, reçoivent et approfondissent leurs connaissances de détail;

- la section de combat dans laquelle les canonniers exercent l'engagement.

L'engagement évolue de façon sensible.

L'unité de feu est la section de 4 pièces. Chaque section dispose en propre d'une organisation d'observation et d'une organisation de position. L'attribution d'un second char de commandement permet en effet :

- d'engager un commandant de tir (officier subalterne), équipé de bons moyens de liaison, auprès du commandant tactique et de compléter l'observation à l'aide d'observateurs (aides de tir) placés dans les unités de combat ;
- de scinder la section en deux demi-sections identiquement équipées ; cette solution amène quelques restrictions quant au nombre d'observateurs et aux moyens de liaison ;
- de coordonner l'engagement de plusieurs sections lance-mines. Le char du commandant d'unité et son groupe de commandement sont équipés pour cette forme d'engagement ; ils peuvent en outre remplacer une équipe d'observation ou un PCT de section.

La ou les sections de lance-mines sont en principe engagées à l'échelon du bataillon, exceptionnellement à l'échelon du régiment et de la compagnie.

Les demandes de feu, ordres de feu et missions de feu ne présentent aucune différence avec ce qui se fait dans l'artillerie ; il en est de même pour le tir dirigé par un « non-artilleur ».

Dans le domaine du soutien, la compagnie de lance-mines de chars dispose de moyens suffisants pour créer de cas en cas des échelons de section comprenant munitions, carburant, subsistance et bagages.

L'évolution la plus marquante est, sans aucun doute, le prolongement de quelque 5 kilomètres d'une trajectoire qui aboutissait naguère à 3 kilomètres. Cette évolution va influen-

cer la formation des officiers ayant à engager ou à conduire des lance-mines de 12 cm.

Le commandant tactique, dispose en propre — c'est-à-dire à lui subordonnée (feu et roues) — d'une arme d'appui mobile, efficace, d'un calibre de 12 cm et d'une portée d'environ 8 kilomètres, arme qui fait partie de son plan de combat; elle en est même l'élément essentiel autour duquel se construit l'action. L'engagement des observateurs figure dans la donnée d'ordre au chapitre de la répartition des moyens.

Le commandant d'unité devient — de surnuméraire qu'il est parfois aujourd'hui — le chef d'un échelon de feu dont il coordonne l'engagement et assure le soutien.

L'officier de tir doit être un bon tacticien doublé d'un lecteur de carte parfait. Il ne lui suffit plus de comprendre l'intention du commandant tactique; il doit prévoir le déroulement possible de l'action dans toutes ses phases.

Le chef de section porte l'entière responsabilité de la zone des positions. La prise de position, la mise en direction, le travail du PCT et des servants de pièces se font sous son autorité. Il doit être conscient que la petite erreur classique de 100 % n'est plus concevable avec une arme qui lance ses obus à 8000 mètres.

L'introduction des lance-mines de 12 cm dans les subdivisions « jaunes » est un pas important dans la modernisation de notre armement. Elle pourrait être judicieusement étendue aux régiments d'infanterie des divisions mécanisées. Mais cela est un autre problème dont nous aurons l'occasion de reparler.

Capitaine EMG J.-P. GREMAUD